L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 10 JANVIER 1877. — 50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 10 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN CE JOUR.

Par Placide J. Spear, au No .. de la rue Royale—actions de banque, meubles, et articles trop longs à énumérer.

Par Hoffman, Marks & Co., au No .. de la rue des Magasins—marchandises sèches, lingerie, "notion", broderies, coutellerie, &c., &c.

Achetez vos Bonbons ... à 75 cents la livre; vos Fruits cristallisés à 60 cents chez A. Lemanne, 209 Chartres, entre Ste-Anne et Dumaine. Voyez l'annonce.

SPECTACLES.

Mercredi, 10 janvier 1877.

VARIÉTÉS—A midi, les Chevaliers du Pince-Nez; le soir, Croque-Poule, le Homard, Un mari dans du coton.

ACADEMIE—A midi et le soir—The Great Diverse Co.

Le gouvernement légal de jure et de facto.

Nous avions dit que les deux gouvernements inaugurés concurremment lundi, allaient bientôt mesurer leur puissance d'action. Les événements d'hier ont donné raison à cette prévision et le résultat a été l'entrée en fonctions du gouvernement légalement élu de la Louisiane, celui qui a pour chef F. T. Nicholls, et la reconnaissance de son autorité sous toutes les formes pratiques, dans toute l'étendue de la Nouvelle-Orléans, sauf dans l'intérieur de la bâtisse précédemment occupée comme Maison d'Etat et devenue la prison d'une bande de factieux en révolte ouverte contre la Constitution, les lois et les autorités légalement constituées.

Le gouvernement de Nicholls est maintenant reconnu par les autorités municipales de la ville, par toute la population, par les autorités judiciaires. Il a l'appui d'une milice puissamment organisée et bien armée, d'une police dévouée et des deux shérifs et le concours d'une Cour Suprême composée de cinq des plus éminents jurisconsultes de l'Etat, qui sont en même temps des patriotes éprouvés et des hommes considérés. Chacun des membres de ce gouvernement est entré activement dans l'exercice de ses fonctions.

Nous pouvons donc affirmer que le gouvernement d'Etat élu par la majorité des suffrages populaires en Louisiane, et inauguré solennellement le 8 janvier, en présence du peuple de la capitale, est aujourd'hui le seul gouvernement de fait comme il est incontestablement le seul gouvernement légal.

Comment, en effet, pourrait-on reconnaître le caractère de gouvernement à la bande de conspirateurs qui est restée renfermée depuis lundi matin dans la bâtisse St-Louis sans oser en sortir, sans essayer d'exercer aucune action au dehors. L'ancienne police qu'on disait soumise à ce gouvernement, a livré ses postes. Les personnes nommées par l'ex-gouverneur *de facto*, Kellogg, juges de la Cour Suprême et qui n'avaient pas été confirmées par un Sénat légal, ont bien fait une vaine tentative de réunion dans la salle d'audience de la Cour, mais ils n'ont pu légalement tenir de séance puisque le shérif et son député ont refusé de les reconnaître, et ils ont cédé la place aux membres légalement nommés de la Cour sans avoir même fait inscrire leurs commissions sur les minutes.

M. S. B. Packard n'a d'autorité que sur le petit nombre d'anciens policemen métropolitains et les quelques noirs enrôlés à prix d'argent qui sont enfermés avec lui, les pseudo-législateurs du Bureau des retours et la plupart des anciens fonctionnaires et employés de Kellogg. Ligués par un intérêt commun, ces deux ou trois cents individus qui sont indûment armés avec des armes appartenant à l'Etat et que la complicité de l'ancien usurpateur a mis illégalement en possession de la Maison d'Etat, ne constituent pas un gouvernement mais seulement une bande de gens révoltés contre le gouvernement légal et coupables de détention criminelle d'un édifice public et d'armes appartenant à l'Etat.

Ainsi, vingt quatre heures après la double inauguration, il ne reste rien du gouvernement usurpateur que quelques centaines de prisonniers enfermés et gardés à vue par la police légale dans la bâtisse St. Louis, tandis que le gouvernement légal est dans le plein et libre exercice de toutes ses attributions et en communication sympathique avec la population qui le soutient et obéit à ses moindres recommandations.

Et tout cela s'est accompli, sans que les milices aient été dans la nécessité de tirer un seul coup de fusil, sans que le moindre désordre ait été commis. Les deux seuls coups de feu tirés dans la journée, l'ont été par les occupants de la bâtisse St-Louis, et bien qu'ils aient été tirés sur une foule de curieux, sans provocation et sans nécessité, il ne s'en est suivi aucun conflit grâce à la prudence des officiers de milices.

Ce qui s'est passé depuis deux jours à la Nouvelle-Orléans, est une double ratification de l'élection de Nicholls et Wiltz, par le peuple le 7 novembre 1876. C'est une affirmation éclatante de la légitimité du nouveau gouvernement et nous espérons que le récit impartial de ces deux journées convaincra le Congrès, le peuple des Etats-Unis et jusqu'au président Grant lui-même, qu'il n'y a plus désormais en Louisiane qu'un seul gouvernement *de jure et de facto*, celui de Francis T. Nicholls.

MORT DU JUGE SAUCIER.—Les nombreux amis de cet estimable magistrat ont été péniblement surpris et affectés en lisant hier dans les journaux, l'annonce de sa mort subite et prématurée. Le juge Saucier était natif de Plaquemines et depuis qu'il remplissait les fonctions de juge de la Sixième Cour de District, il était regardé par tous les membres du barreau comme un juge aussi intègre et consciencieux que capable. C'est la cour qu'il présidait que la pseudo-législature avait eu la prétention de supprimer par un ukase rendu il y a trois ou quatre jours.

Le juge Saucier avait ajourné provisoirement sa Cour et il comptait la rouvrir sous la protection du gouvernement légal, lorsque la mort est venue l'enlever à sa famille, à ses amis et à la communauté qui regrettera sincèrement cette perte.

Le gouverneur Nicholls aura à nommer un successeur au juge défunt.

RAPPORT ANNUEL DES INGÉNIEURS DES ÉTATS-UNIS.—Nous avons reçu du major C. W. Howell, capitaine du génie des Etats-Unis à la Nouvelle-Orléans, son rapport annuel sur les travaux d'amélioration aux bouches du Mississippi et aux rivières et rades du Texas. Nous remercions le major de son attention.

M. Frank Fagnot est un des commis aux enrôlements de la Chambre. Les Représentants trouveront en lui un officier d'une grande expérience et d'un zèle à toute épreuve. Il remplace momentanément le commis en chef.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Les événements politiques ont un peu fait de tort aux théâtres depuis deux jours. Mais nous pensons qu'aujourd'hui le public trouvera agréable des distractions qui feront une heureuse diversion à des émotions plus sérieuses.

On y joue en matinée *Les Chevaliers du pince-nez*, pièce dans laquelle Mézières et Duplan sont amusants au possible.

Le soir, le programme comprend *Croque Poule, Le homard* et *Un mari dans du coton*.

Demain, Aimée doit reparaître dans la *Vie Parisienne*.

—L'inauguration de la statue de Mirabeau a eu lieu le 17 décembre à Aix.

La ville était en fête. Des mâts pavoisés, ornés d'écussons où brille le chiffre de la République, s'élevant en de nombreux endroits de la ville, la Rotonde, le Cours. Pendant l'après-midi des plaques ont été apposées sur le cours Sextius. Elles portent cette désignation: cours Mirabeau. M. Bédarrides, maire de la ville, a remis la voile, aux applaudissements de l'assistance.

La Journée d'hier.

[illegible] AU [illegible]

Entrée en fonctions de la nouvelle police.

Occupation des Stations.

Prise de possession de l'Arsenal. Installation de la Cour Suprême.

Le gouvernement de Nicholls FORTIFIÉ!

Nous allons relater succinctement les événements importants qui se sont accomplis depuis l'inauguration du gouverneur Nicholls, lundi dernier, sur la place Lafayette.

LES DEUX POLICES LUNDI SOIR.

Lundi soir, le gouverneur Nicholls avait commissionné comme membres du Bureau de police du [illegible] gouverneur L. A. Wiltz, président ex-officio, Alexander Brewster, vice-président, Edouard Toby, trésorier; commissaires: Dr Samuel Choppin, Henry C. Miller, Geo. W. Dupré; premier commis, Page M. Baker. M. Thomas Boylan, l'agent des Banques, avait été nommé surintendant.

Le bureau s'était réuni immédiatement et avait assermenté environ 400 policemen volontaires et nommé des capitaines temporaires. Le quartier-général de la police avait été établi au Temple maçonnique rue St-Charles.

D'un autre côté, l'ancienne police avait été concentrée soit à la station centrale, soit à la Maison d'Etat soit à la station du troisième precinct, les autres stations ayant été évacuées.

L'ancienne police avait ainsi abandonné son service de jour et de nuit et laissé la ville se garder elle-même. Les métropolitains paraissaient s'attendre à une attaque dans la soirée ou dans la nuit et on relate qu'un vif mécontentement régnait dans les rangs de ces hommes, dont un grand nombre, engagés pour faire un service de police urbaine, n'étaient pas disposés à se faire tuer pour soutenir un gouvernement usurpateur.

L'intention de la nouvelle police légale n'était pas, cependant, de faire une attaque et la plupart des [illegible] enrôlés ont été renvoyés chez eux hier soir, un petit nombre d'hommes ayant été gardé pour le quartier-général. La nuit était terriblement froide et peu engageante pour un service de patrouille ou des marches et contremarches.

LA MATINÉE DE MARDI.

Mardi matin à 6 heures tous les hommes de la nouvelle police se rapportaient au quartier-général.

De tous côtés, des groupes de citoyens armés se dirigeaient vers la place Lafayette qui était le rendez-vous des milices d'Etat.

A dix heures, les forces réunies dans l'enceinte de la place Lafayette et qui comprenaient environ 500 hommes, ont été enrôlées régulièrement comme milices d'Etat par F. N. Ogden, qui avait été nommé général de brigade par le gouverneur Nicholls. Le général Ogden était assisté par les colonels Behan et Vaudry. Le colonel F. B. Penn avait été nommé adjudant-général.

L'artillerie s'était assemblée au marché Ste-Marie; elle était armée de deux pièces de campagne.

Les anciennes compagnies de la Ligue Blanche, l'artillerie Washington et la compagnie des gardes continentales sont entrées dans la nouvelle organisation de milice, qui comptait déjà hier près de trois mille hommes.

Dans la matinée de mardi, un détachement de milices avait occupé la place Jackson et quelques-unes des maisons voisines, sur le toit desquelles des milices avaient été placés de façon à commander les bâtisses des cours, et la station du troisième precinct.

A dix heures et demie, le capitaine Ryan à la tête d'un détachement de la nouvelle police, est parti du Temple maçonnique pour faire le service de jour dans les rues et veiller au maintien de l'ordre.

Le surintendant Boylan, le major Manning, le capitaine Tom Farrell, assistés de commis, étaient depuis le matin occupés à préparer les commissions qui étaient ensuite signées par le major E. A. Burke, comme secrétaire du Bureau de police. A dix heures, 500 commissions avaient été signées et des insignes en satin blanc étaient délivrés aux officiers de police avec leurs commissions.

Dans la matinée, le shérif Hardy, avait requis le général Ogden de lui fournir un détachement de milices pour faire les fonctions de *posse comitatus* et ce détachement lui avait été envoyé.

Mardi matin, M. T. A. Menzies, appartenant à la compagnie de pompiers Louisiana Hose, s'est présenté au bureau du télégraphe d'alarme et de police et a présenté à M. C. A. Adams un ordre du lieutenant-gouverneur Wiltz, qui nommait M. Menzies assistant surintendant, et M. Adams lui a cédé la place sans difficulté. M. Menzies a gardé les opérateurs et a pris de concert avec M. I. N. Marks et l'ingénieur en chef O'Connor, les mesures nécessaires pour assurer le service d'alarme des incendies.

Le but des mesures que nous venons de relater était d'assurer le service de police de la ville et l'installation des juges de la Cour Suprême et des diverses cours de district.

CAPTURE DES STATIONS DE POLICE.

A onze heures le surintendant Thomas Boylan et le capitaine Jim Kelly avec une centaine d'officiers de police se sont rendus à la station centrale, rue Carondelet et ont fait halte devant la bâtisse. M. Boylan est entré et le capitaine Thomas Flanagan, de l'ancienne police, qui était resté seul chargé de la station avec les commis et un geôlier, a livré possession sans difficulté. Le commis Badger et le geôlier Lynch ont remis ce qui était confié à leur garde et le capitaine Kelly a installé ses hommes dans la station, gardant le capitaine Curtis, commis au matériel.

A onze heures 30 minutes, les milices stationnées sur la place Lafayette se sont mises en marche par la rue Tchoupitoulas après avoir été organisées en trois régiments, comprenant environ 3000 hommes. Les compagnies B. C. et D. de l'artillerie de campagne de la Louisiane, étaient sous le commandement du colonel John Glynn Jr. L'artillerie comprenait environ 300 hommes.

Le capitaine A. Fordier commandait une des deux pièces de douze et le capitaine J. D. Edwards l'autre.

A onze heures 40, les milices se sont avancées vers la rue du Canal, précédées par l'artillerie de Glynn. A la rue du Canal, une compagnie d'une cinquantaine d'hommes, composée d'Italiens et de Français s'est jointe à la petite armée qui a continué sa marche par la rue North Peters, vers la place Jackson.

Une compagnie d'artillerie commandée par le capitaine Vinet est venue aussi se joindre à la brigade du général Ogden.

LA SITUATION, PLACE JACKSON.

L'ancienne police avait pris lundi soir possession du local de la Cour Suprême, et mardi matin, de bonne heure, MM. Ludeling, Leonard et King s'y étaient rendus. La grille de fer qui donne accès à l'escalier était fermée. La station de police du troisième precinct, située tout auprès, était sous la garde du capitaine Gray et d'une quinzaine de métropolitains.

A dix heures et demie, la nouvelle Cour créée par l'usurpation et dite Cour Suprême Curtis [illegible] dont les membres du barreau y assistaient l'éloge du juge Saucier décédé. Les membres du barreau présents étaient MM. W. S. Benedict, C. S. Rice, J. Q. A. Fellows, Flanagan, Earhart, Michinard et Ch. Louque. La Cour s'est ajournée par respect pour la mémoire du juge Saucier.

Vers onze heures, les avocats arrivaient dans la bâtisse des Cours de district, située entre la Cathédrale et la rue Ste-Anne, mais bientôt il devint évident qu'un mouvement extraordinaire se préparait.

PRISE DE POSSESSION DE LA STATION, DE L'ARSENAL ET DE LA COUR SUPRÊME.

A onze heures et demie, les milices de la Louisiane sont venues prendre possession de la place Jackson et des rues adjacentes; les pièces d'artillerie ont été mises en position de façon à commander la bâtisse de la Cour Suprême et la station de police. Les Roman Rifles et les Mitchell Rifles ont été placés sur le front de la ligne.

Le capitaine Gray, commandant de la station, sommé de livrer le poste a demandé un délai de quinze minutes pour que ses hommes puissent prendre leurs effets personnels. Ce délai a été accordé et à midi les portes ont été ouvertes et les métropolitains ont été conduits par une escorte de milices jusqu'à une certaine distance, puis ils se sont dispersés. Les milices d'Etat ont alors occupé la station et pris possession de l'arsenal.

A la Cour Suprême, MM. Ludeling, King et Leonard avaient voulu ouvrir la Cour, mais le député-shérif Lewis, par ordre du shérif civil Handy, avait refusé de les reconnaître. Ces trois messieurs avaient alors nommé M. Alfred Bourges député-shérif provisoire et avaient commencé à siéger.

Entre onze heures et midi, les milices ayant pris possession de la bâtisse sans résistance de la part de la police, Ludeling et ses collègues ont réclamé la protection du général Ogden pour leurs personnes et ils sont partis.

Les juges de la Cour Suprême, commissionnés par le gouverneur Nicholls, ont immédiatement pris possession de leurs sièges et un député du shérif Handy, le général Lewis, a appelé la Cour à l'ordre.

LES TROUPES DES ÉTATS-UNIS.

Les troupes des Etats-Unis étaient consignées hier à la Douane, dans l'hôtel d'Orléans, &c. Elles n'avaient nullement l'air d'être sur le qui vive et paraissaient porter un simple intérêt de curiosité à ce qui se passait au dehors. Lorsque les milices du général Ogden ont défilé devant la Douane pour se rendre à la place Jackson, les soldats fédéraux, qui étaient aux portes ou aux fenêtres, les ont acclamées par des vivats.

Une entrevue a eu lieu hier dans l'après-midi entre le colonel Green de l'armée des Etats-Unis et le gouverneur Nicholls et nous croyons savoir que le colonel Green a assuré le gouverneur que les forces fédérales n'avaient d'autre rôle à jouer que de rétablir la paix publique si elle était troublée et qu'elles ne prendraient aucune part au conflit politique entre les deux gouvernements tant que la tranquillité publique ne serait pas troublée.

RUMEUR A PROPOS DU BUREAU DES RETOURS.

Nous tenons de source républicaine une rumeur assez curieuse et que nous donnons sous toutes réserves, c'est que les membres du Bureau des Retours ou une majorité d'entre eux sont disposés à reconnaître qu'ils se sont trompés dans le dépouillement et dans le compte des votes du 7 novembre et à admettre que la majorité était réellement acquise aux candidats démocrates présidentiels et d'Etat.

Si ces messieurs désirent faire leur confession, les comités congressionnels sont encore ici et ils ne refuseront pas de l'entendre.

Le maintien de l'ordre.

Proclamation du Gouverneur Nicholls.

La proclamation suivante du gouverneur Nicholls, a été lue hier vers deux heures, par le major Austin, à la foule de curieux qui entourait la bâtisse St-Louis. Cette lecture et les exhortations de plusieurs citoyens et notamment du lieutenant-gouverneur Wiltz, ont eu pour effet de mettre fin aux démonstrations qui sans avoir de caractère hostile, pouvaient néanmoins amener d'inutiles complications.

Les citoyens, qui veulent servir le gouvernement de Nicholls, n'ont qu'à entrer dans les milices et alors leurs services seront utilement employés, mais ils doivent désormais s'abstenir de toute démonstration turbulente, si excusables que soient d'ailleurs celles qui ont été l'expression d'une indignation légitime contre les ennemis invétérés du peuple de la Louisiane. Voici la proclamation du gouverneur:

Nlle-Orléans, 9 janvier 1877.

Au Peuple de la Louisiane:

Je serais profondément surpris et désappointé si, en ce moment, un citoyen de la Louisiane s'oubliait au point de commettre un excès quelconque.

Il y a du danger à s'assembler en corps nombreux. Je vous engage donc à vous retirer immédiatement et tranquillement chez vous.

Plus les outrages que vous avez eu à subir sont grands, plus vous aurez de mérite de reconnaître et de vous rappeler vos devoirs de citoyens.

Que personne, quelque nuisible qu'il ait été, ne soit molesté; que le pays entier ait la preuve que nous obéissons aux lois, que nous sommes justes et modérés.

(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de la Louisiane.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance du 9 janvier 1877.

Le Sénat se réunit à onze heures et demie.

M. Ogden occupe le fauteuil. Dix-neuf membres—un quorum—répondent à l'appel, ce sont MM. Boatner, Ducros, Ellis, Eustis, Garland, George, Goode, Grover, Kelly, Mitchell, Ogden, Perkins, Richardson, Robertson, Sandford, Steven, Texada, White et Zacharie.

Sur motion de M. Boatner, le secrétaire est dispensé de lire le compte-rendu de la dernière séance.

Sur motion de M. Robertson, le Sénat siége à huis clos.

Les portes sont rouvertes à midi.

Sur motion de M. Robertson, le Sénat, conformément à la loi du Congrès, procède à l'élection d'un sénateur pour le terme qui commence le 4 mars prochain—le Sénat maintenant la validité de l'élection de l'honorable J. B. Eustis, dont le terme expire en 1879.

Les candidatures suivantes sont annoncées:

Par Mr Boatner, celle de Mr Robertson, de St. Landry;

Par Mr Kelly, celle de Mr R. L. Gibson, de la Nouvelle-Orléans;

Par Mr Ellis, celle de Mr B. F. Jonas, de la Nouvelle-Orléans;

Par Mr Goode, celle de Mr R. C. Wickliffe, d'Ouest Feliciana;

Par Mr Perkins, celle de Mr W. E. Egan, de Caddo.

Les voix se partagent comme suit:

Mr Robertson en reçoit 6; Mr Gibson, 3; Mr Jonas, 3; Mr Wickliffe, 2; Mr Egan, 5.

Le président annonce qu'aucun des candidats n'a obtenu le nombre de votes nécessaire.

Sur motion de Mr White, le secrétaire est requis d'informer la Chambre que le Sénat n'a pas pu s'accorder sur le choix d'un sénateur et se réunira, demain, à la Chambre, afin de procéder, avec elle, à l'élection.

Sur motion de Mr White, l'ordre du jour est remis à demain, à 1 heure.

Sur motion de Mr Ellis, le gouverneur est officiellement informé de la mort de Mr T. C. Meredith, qui représentait le dix-huitième district sénatorial. La nouvelle du décès est communiquée à Son Excellence en vue de l'élection d'un remplaçant.

Mr George fait la motion qu'un comité composé de MM. White et Grover se rende auprès du gouverneur, lui annoncer l'intention du Sénat de s'ajourner et lui demande s'il n'a rien à communiquer au Sénat.

Mr Mitchell fait observer que le gouverneur sait que le Sénat est en séance et que s'il avait quoi que ce soit à lui communiquer, il l'eût déjà fait.

Le président répond à Mr Mitchel que le gouverneur ignore que le Sénat soit sur le point de s'ajourner.

La motion de M. George est adoptée et le Sénat suspend la séance durant vingt minutes. A l'expiration [illegible] sur motion de M. White, il siége à huis clos.

L'usurpation à la Maison d'Etat.

Ce qui s'est fait dans la caserne St-Louis.

Le pseudo-sénat s'est assemblé hier à midi, mais sans quorum, à midi et demi l'appel n'a constaté que la présence de 11 membres, et l'ajournement au lendemain a paru le parti le plus sage.

De son côté, Michael Hahn a appelé ses troupeaux à l'ordre sans plus de succès, et voyant qu'à midi et demi il n'avait que 32 membres, il a pris le parti de proposer l'ajournement.

L'agitation dans l'intérieur de la bâtisse était très grande dès le matin, surtout à mesure que la foule augmentait dans la rue Royale et la rue St. Louis, et que les nouvelles du dehors parvenaient aux occupants.

Quelques rapporteurs téméraires de journaux qui sont entrés ont eu beaucoup de peine à ressortir, car les portes ont été refermées et barricadées de bonne heure dans la crainte d'une attaque.

Les séides de Packard ont senti leurs craintes s'accroître en voyant passer sous l'escorte de deux compagnies de milices les métropolitains qui s'étaient rendus à la troisième station et pendant un moment, il y a eu un branle-bas général de combat. Tous les hommes qui étaient dans l'édifice ont reçu des mousquets et des cartouches et se sont préparés à mourir... [illegible]

[illegible] certaine des vaillants défenseurs de la forteresse, ont tiré par les meurtrières pratiquées dans le bureau de l'auditeur, deux coups de feu sur la foule inoffensive mais bruyante qui était rue de Chartres. Les balles, heureusement, n'ont atteint personne.

Que ces coups de feu aient été tirés avec ou sans ordre des chefs, ils n'en pouvaient pas moins amener une riposte, soit de la part des citoyens, soit de la part des miliciens postés autour de la bâtisse. Mais grâce au sang-froid du capitaine qui commandait la compagnie de milices, pas un coup de feu n'a été tiré en réponse à cette attaque imprévue. Si ces deux coups de fusil avaient pour but de provoquer une fusillade et de fournir ainsi un prétexte à une intervention des troupes fédérales, l'objet a échoué complètement. La foule s'est seulement écartée et s'est tenue à distance des meurtrières.

C'est peu après cet incident que la proclamation du gouverneur Nicholls a été lue à la foule et pour éviter tout désordre des cordons de milices ont interdit l'approche de la bâtisse St-Louis aux curieux.

Dans la soirée, les forces de milices ayant été renvoyées chez elles moins quelques compagnies pour la garde des édifices publics, le surintendant de police Boylan a placé une partie de ses forces autour de la bâtisse St-Louis pour en interdire l'accès et empêcher toute démonstration [illegible] de la part de [illegible] autorité.

L'usurpateur et ses séides auront donc passé la nuit sous la garde et la protection de la police légale.

Le bruit court qu'un certain nombre de représentants et de sénateurs républicains fourvoyés dans l'hôtel Packard, voyant la tournure que prennent les choses, sont décidés s'ils peuvent s'échapper à aller prendre leurs siéges à la Législature légale.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

LA COUR SUPRÊME.

Installation des nouveaux juges.

Hier, mardi, à 11 heures et demie, les nouveaux juges de la Cour Suprême, l'honorable T. C. Manning, Président-Juge, et les juges-associés Robt. H. Marr, W. B. Spencer, Alcibiade DeBlanc et Eagan, se sont rendus dans la salle de la Cour Suprême et ont occupé leurs siéges.

La Cour a été ouverte par le général Lewis, député-shérif.

Mr Alfred Roman a été nommé greffier.

Les juges ont présenté leurs commissions délivrées par le gouverneur Nicholls, et ordre a été donné de les inscrire dans les minutes de la Cour.

Beaucoup d'avocats étaient présents. Les juges ont été acclamés au dehors par la foule.

Le juge Manning a demandé si le barreau avait quelque motion à faire et John J. Finney a demandé que la Cour s'occupât des affaires dont le jugement avait été réservé par la Cour précédente.

Le président juge a répliqué que l'affaire serait prise en considération et qu'il y serait statué mais pas avant mercredi.

M. Finney a demandé que le greffier fit une liste des affaires dont les jugements ont été réservés.

M. Carleton Hunt, après un court éloge du juge Arthur Saucier mort lundi soir, a demandé que la Cour s'ajournât par respect pour sa mémoire.

M. Murphy demande que la Cour prenne aussi en considération les affaires décidées par la précédente Cour Suprême mardi matin. Comme il n'y avait pas de quorum présent, lesdites affaires ont été illégalement jugées.

Le juge Manning a suggéré que M. Murphy adressât une demande pour une nouvelle audition de cause.

La Cour s'ajourne à midi et demi.

Installation des Cours de District.

Les juges et les greffiers élus le 7 novembre dernier, ayant reçu des commissions du gouverneur Nicholls, ont pris hier possession de leurs siéges respectifs, sauf le juge Bryan, du juge de la Cour Supérieure de District, Cour que la précédente législature avait [illegible] abolie. La Sixième Cour du feu juge Saucier est restée également fermée.

Toutes les Cours se sont ajournées par respect pour la mémoire du juge décédé. Elles rouvriront aujourd'hui et les affaires y reprendront comme de coutume.

L'aspect de la ville.

Les événements d'hier ont naturellement produit une vive émotion dans toute la population, mais, en dehors du voisinage de la place Lafayette, de la Maison d'Etat et de la place Jackson, où se faisaient les mouvements et où la foule était considérable, il n'y avait absolument rien de changé dans l'aspect de la ville. La circulation n'a pas été un instant interrompue, sauf dans l'après-midi dans l'îlet de la rue Royale, entre St. Louis et Toulouse. Le soir, les magasins de la rue du Canal étaient ouverts comme de coutume et l'on voyait des dames circuler tranquillement sans la moindre inquiétude.

La réorganisation de la police.

Nous apprenons que le Bureau de police est disposé à enrôler dans la police légale tous les métropolitains qui se montreront disposés à servir le gouvernement de Nicholls et contre lesquels aucune objection particulière ne peut être élevée.

Nous sommes convaincus qu'un grand nombre de ceux qui sont encore enfermés dans la prison St-Louis, seraient heureux de changer de drapeau et qu'ils mettront cette offre à profit s'ils peuvent sortir.

Fausse rumeur.

Il n'est pas exact comme l'ont dit quelques-uns de nos confrères dans leurs éditions du soir, que la reddition de l'ancienne Maison d'Etat ait été demandée hier par les milices ou les autorités légales d'Etat. Aucune démarche de ce genre n'a été faite.

Les signaux de marine sur l'hôtel St-Louis.

Les signaux échangés entre des officiers de la marine fédérale montés dans le belvédère de la bâtisse St-Louis et d'autres officiers placés sur la Douane, dans l'après-midi d'hier, ont beaucoup intrigué la foule. Ce ne pouvait être qu'une récréation, car si les officiers des Etats-Unis désiraient savoir ce qui se passait dans la caserne St-Louis, il leur était loisible d'y pénétrer et d'en sortir à tout moment par le passage qui met en communication la Maison d'Etat avec l'hôtel d'Orléans occupé par les troupes fédérales.

Illuminations.

Les bureaux du *Picayune* hier soir étaient illuminés en l'honneur de l'installation du gouvernement d'Etat élu par le peuple.

Coups de pistolet.

Dans la soirée, quelques individus, un peu exaltés, ont tiré en l'air quelques coups de pistolet sans doute en signe de réjouissance. C'est là un passe-temps que chacun devrait s'interdire dans les circonstances présentes.

Incendies.

Il était près de minuit lundi, lorsque le feu a été découvert au coin des rues Lafayette et Foucher, dans une maison basse en bois, appartenant à J. Barrett et occupée par un homme de couleur nommé Daniel Jackson, qui a été totalement détruite. Perte $400.

—Hier matin, sur les 3 heures, un incendiaire a mis le feu à une maison basse en bois inoccupée, au coin des rues Constantinople et Marengo, propriété de Mme Burke. La bâtisse a été réduite en cendres. Perte $600.

TEMPÉRATURE—9 janvier 1877.

Thermomètre de C. Dumaine, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
8 du matin	37	glace 3
Midi	36	2
3 P. M.	36	2
6 P. M.	39	4

Louisiane.

Il est tombé de la neige dans les Attakapas aussi bien que dans le nord de l'Etat, sur notre ligne dans le *Courrier des Opelousas*:

Les premières heures de 1877 se sont distinguées en nous envoyant une couche de neige que les paisibles habitants de notre communauté ont été tout surpris de constater à leur réveil. [illegible]

La Lafayette Advertiser [illegible]

L'année 1877 nous est arrivée couverte d'un superbe manteau blanc. [illegible]

TÉMOIGNAGE DE J. A[illegible].

J'habite la paroisse Lafayette. J'étais surintendant d'enregistrement pour cette paroisse à la dernière élection. [illegible]

LE CANAL INTEROCÉANIQUE.

On sait qu'un traité avait été [illegible] de la Nicaragua pour la construction d'un canal de l'Atlantique au Pacifique. [illegible]

"Le canal serait construit depuis Greytown ou un point à proximité, sur la côte nicaraguéenne de l'Atlantique, jusqu'à la rivière San Juan. [illegible]

"Le gouvernement des Etats-Unis, de son côté, s'engage à employer toute son influence à faciliter la construction du canal; il garantira, de concert avec les autres puissances participantes à la construction, la neutralité du canal et la protection des propriétés [illegible]

"Le traité stipule enfin que toutes les grandes puissances maritimes du monde seront invitées à participer à l'œuvre et à ses dépenses. [illegible]

"M. Cardenas a envoyé ou va envoyer une copie du traité à son gouvernement pour le soumettre à la ratification du sénat nicaraguéen [illegible]

"La Grande-Bretagne, l'Allemagne et la Russie ont répondu à l'invitation des Etats-Unis qu'elles sont prêtes à participer à la construction du canal et à fournir une part des fonds. [illegible] Italie et l'Autriche n'ont pas encore envoyé de réponse définitive."

PROJET D'ENTENTE ENTRE LES COMPAGNIES TÉLÉGRAPHIQUES TRANSATLANTIQUES.—Le *Times* [illegible]

On s'occupe, en ce moment, d'arranger un compromis entre la Compagnie télégraphique *Anglo-American* et la Compagnie du *Câble direct*. [illegible]

NOUVELLES EUROPÉENNES.

[illegible]

Rome, 18 déc.—Le prince Louis-Napoléon est arrivé hier, dans le plus strict incognito. [illegible]

Vienne, 16 décembre, 3 h. 30 m. soir.—[illegible]

L'AFFAIRE BAUFFREMONT.—[illegible]

Le scrutin du 7 novembre 1876.

La majorité de Tilden.

[illegible]

[illegible]					

Tableau comparatif des votes en 1872 et 1876:

PARTIS.	1872.	1876.	Aug.	P. cent
[illegible]				

*Comprenant le vote de O'Conor [illegible]

†Comprenant le Colorado [illegible]

D'après le recensement de 1870 le nombre des citoyens ayant le droit de voter était de 8,397,388. [illegible]

La majorité de Tilden sur Hayes est de [illegible]

A LOUER. [illegible]

Demande de place. UN FRANÇAIS [illegible]

Chien perdu. [illegible]

Société de St. Maurice. [illegible]

[illegible]

Entrepôt de Tapis. [illegible]

M. ANDRIEU - - - 159 Poydras. CHAUSSURES FAITES EN VILLE. [illegible]

L'ASSEMBLÉE annuelle de la Société des [illegible]

A. WILLOZ [illegible]

HORTICULTURE. PLANTES. FRANÇAIS. [illegible] E. GIRAUD [illegible]

CONSULAT DE FRANCE A LA NOUVELLE-ORLÉANS. 8 RUE ST-LOUIS. [illegible]

Avis aux planteurs sucriers. J'AI l'honneur [illegible] LÉON GODCHAUX. [illegible]

Huile de Foie de Morue émulsionnée [illegible]

PEYCHAUD & GARCIA. AU No 65 DE LA RUE DU CAMP. [illegible] FABRICANTS DE LIVRES EN BLANC. [illegible]

Argent à prêter. [illegible] T. B. VAN HORN [illegible]

L. GIROT. Tailleur Fashionnable. [illegible]

BOIS CHARPENTE AU MOULIN "STAR." [illegible]

A. Carrière & Sons. Négociants-Commissionnaires. [illegible]

LAURENT LAGASSAGNE. Marchand-Commissionnaire et Importateur de Vins et Liqueurs. [illegible]

La célèbre Mme LEONCE [illegible]

[illegible]

Nouveaux Arrivages De PIANOS sans SUPÉRIEURS DE LA MAISON PLEYEL, WOLFF & CIE, DE PARIS, AU GRUNEWALD HALL. [illegible] 100 Pianos Pleyel nouveaux [illegible] LOUIS GRUNEWALD. [illegible]

[illegible] JOS. B. DE GRANGE [illegible]

[illegible] CHARLES LE GARDEUR [illegible]

Débit de Cigares. M. LUCIEN MARC dit CAPITOL [illegible]

AVIS. [illegible]

Shop de Sève de Pin Maritime [illegible]

Pharmacie de St-Cyr Fourcade [illegible]

CHAS. E. KELLS ET M. VIBT. [illegible]

A VENDRE. [illegible]

A vendre, à des conditions faciles. [illegible]

A Louer. [illegible] T. DANZIGER [illegible]

A louer. [illegible]

R. A. PEYROUX NOTAIRE PUBLIC. [illegible]

J. A. LACROIX, [illegible] BOTTES ET SOULIERS [illegible]

Hy. J. MONTAGNET, MARCHAND DE CHARBON Pittsburg, Anthracite et Cannel. [illegible]

Fabrique à vapeur de Chaussures à vis. [illegible]

P. PAVIA, [illegible]

GUEYROUZE & BOIS [illegible]

Fabrique de Chaussures du Sud de JOHN HANSEN, [illegible]

GRANDE OUVERTURE AU MAGASIN D'ART DE UTER, [illegible] RUE ROYALE [illegible]

J. VERGNOLE, [illegible] IMPORTATEUR DE VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE. [illegible]

BITTER DES ARABES [illegible]

Tricots anglais Tricots français. H. LABASSE, [illegible]

A. LEMANNE 209 CHARTRES. [illegible]

LEON MEDAL CONFISEUR, [illegible]

Département des Finances. [illegible] J. C. DENIS [illegible]

Département des Finances. [illegible]

[illegible] JOSEPH LEBLANC, [illegible]

Le Dr. Sydney Davieson, [illegible]

Avis important aux consommateurs de Gaz! [illegible] DE $3 50 A $2 70. [illegible]

Pianos pour Etrennes. J. A. PERIER, [illegible]

AVIS. [illegible]

Sabots Astrakans et fantaisie [illegible]

AVIS. [illegible]

Tirages de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 9 JANVIER—CLASSE No 7. [illegible]